

**INVITATION AU CONGRÈS
ÉLECTORAL EXTRAORDINAIRE**

Samedi, 14 février 2015

CERM Martigny

Début: env. 11h00

Table des matières

1	DÉLAIS.....	2
2	CONGRÈS EXTRAORDINAIRE 2015: ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	3
3	INSCRIPTIONS AU CONGRÈS.....	4
4	DELEGUÉ-E-S.....	6
5	INFORMATIONS IMPORTANTES	7
	5.1 Cartes de délégué-e.....	7
	5.2 Procédure et délais pour les propositions et résolutions	7
	5.3 Recommandations du Comité directeur, documents remis sur place.....	7
	5.4 Procès-verbal.....	7
	5.5 Traduction simultanée	7
	5.6 Subsistance durant le Congrès	8
	5.7 Site du Congrès et accès.....	8
	5.7.1 Trajet en train.....	8
	5.7.2 Trajet en voiture.....	8
	5.8 Réservation d'hôtel	8
	5.9 Repas du soir le vendredi 13 février 2015.....	9
6	ENVOIS.....	10
	6.1 1 ^{er} envoi.....	10
	6.2 2 ^e envoi.....	10

1 DÉLAIS

Délais importants d'ici le Congrès du 14 février 2015:

13 octobre	Premier envoi des documents du Congrès aux délégué-e-s des sections, des partis cantonaux et autres organes du parti habilités à formuler des propositions. Publication sur Internet.
19 décembre	Expiration du délai d'inscription pour les délégué-e-s et les invité-e-s
19 décembre	Expiration du premier délai des propositions relatives au Congrès extraordinaire
9 janvier 2015	Séance du Comité directeur sur le Congrès (validation de l'ordre du jour définitif)
16 janvier	Deuxième envoi aux délégué-e-s et invité-e-s inscrit-e-s au Congrès en allemand et en français avec carte de vote ou carte d'invitation, ordre du jour définitif ainsi que diverses propositions relatives aux objets du Congrès.
30 janvier	Expiration du délai pour le dépôt des amendements aux objets à l'ordre du jour du Congrès et pour le dépôt de résolutions.
6 février	Séance du Comité directeur consacrée au Congrès
11 février	Publication sur Internet de la documentation remise sur place
13 février	Conférence de coordination (Coco)
14 février	Congrès

2 CONGRÈS EXTRAORDINAIRE 2015: ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Samedi, 14 février 2015

Début: env. 11h00

- 11h00 1. Ouverture du Congrès et salutations**
- 1.1 Ouverture du Congrès
 - 1.2 Salutations
 - 1.3 Election des scrutateurs et de la Commission de vérification des mandats
- 2. Points relatifs au déroulement du Congrès**
- 2.1 Communications
 - 2.2 Adoption du règlement du Congrès
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbal du Congrès ordinaire du 28 juin 2014, à Winterthour** (téléchargeable sur Internet à l'adresse : www.pssuisse.ch/congres)
- 4. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse**
- 5. Plate-forme électorale 2015**
- 5.1 Présentation
 - 5.2 Discussion et traitement de détail
Traitement des amendements
- 6. Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
- 7. Lancement de l'initiative pour les chèques-enfants**
- 7.1. Décision formelle
- 8. Discours du conseiller fédéral Alain Berset**
- 9. Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 8 mars 2015**
- 10. Résolutions, propositions, élections**
- 11. Divers**
- 15h30 12. Clôture du Congrès, apéro**

3 INSCRIPTIONS AU CONGRÈS

3.1 Délai:

Vendredi 19 décembre 2014

Nous prions les sections de faire parvenir les inscriptions de leurs délégué-e-s d'ici au 19 décembre 2014 au secrétariat central.

- En ligne: www.pssuisse.ch/congres
- Courrier électronique: congres-inscription@pssuisse.ch
- Par poste: PS Suisse, Congrès, Miriam Dürr, Case postale, 3001 Berne

Le formulaire d'inscription se trouve en annexe ou à l'adresse:
www.pssuisse.ch/congres

3.2 Devoir d'inscription

Contrairement à l'accès aux Assemblées des délégué-e-s du PS Suisse, l'inscription aux Congrès répond à une procédure basée sur le nombre de membres de chaque section. **En conséquence, SEULES celles-ci sont autorisées à inscrire des délégué-e-s. Ces derniers ne peuvent donc pas s'inscrire eux-mêmes.** Pour ce qui est des délégué-e-s aux AD, ils ne sont pas automatiquement inscrits au Congrès ordinaire et doivent donc être annoncés par leur section.

Même principe pour tous les autres délégué-e-s au sens de l'art. 12 des statuts (représentant-e-s des partis cantonaux, du Comité directeur du PS Suisse, de la Conférence de coordination, parlementaires fédéraux, membres de la Coordination des femmes, de la JS, etc.). **Ils ne sont pas automatiquement inscrits** au Congrès ordinaire et doivent donc s'inscrire eux-mêmes !

3.3 Nombre de délégué-e-s

Vous trouverez en annexe une brochure contenant les informations concernant le nombre de délégué-e-s de chaque section. Il y est indiqué le nombre de délégué-e-s autorisé-e-s par section.

Voir à ce propos: 4. Délégué-e-s (page 6)

4 DELEGUÉ-E-S

Nombre de délégué-e-s au Congrès du PS Suisse (extrait des statuts):

Art. 12 Le Congrès

1. Le Congrès est l'organe supérieur du parti. Ses décisions ont aussi force obligatoire pour les partis cantonaux et pour les sections.

2. Le Congrès est composé:

- a. des camarades délégué-e-s des sections
- b. des membres du Comité directeur
- c. des membres de la Conférence de coordination
- d. des membres du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
- e. des membres de la Coordination des femmes
- f. des membres du Comité du PS60+
- g. des deux camarades délégué-e-s par chacun des partis cantonaux,
- h. de douze camarades délégué-e-s par la Jeunesse socialiste,
- i. d'une déléguée / d'un délégué du groupe PS du personnel fédéral,
- j. ainsi que des représentantes et représentants, sans droit de vote,
 - de l'Union syndicale suisse (USS)
 - de Solidar (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière - OSEO)
 - des sections des partis socialistes étrangers et des organisations proches du PS suisse

3. Chaque section a droit à un ou une délégué-e. Lorsqu'une section comprend plus de 50 membres, elle a droit à un ou une délégué-e supplémentaire par tranche de 60 membres, de même que pour la dernière fraction au-delà de ce nombre. Les délégué-e-s doivent être membres de la section qu'ils et elles représentent.

Nombre de délégué-e-s par section au Congrès, table de calcul

Membres	Délégué-e-s
0-50	1
51-110	2
111-170	3
171-230	4
231-290	5
291-350	6
351-410	7
411-470	8
471-530	9
531-590	10

5 INFORMATIONS IMPORTANTES

5.1 Cartes de délégué-e

Les cartes de délégué-e feront partie du 2^e envoi qui sera directement adressé le 16 janvier 2015 aux délégué-e-s inscrit-e-s au Congrès. Elles devront être échangées contre des cartes de vote à l'entrée du Congrès.

5.2 Procédure et délais pour les propositions et résolutions

1. Délai: 19 décembre 2014

Ce délai concerne **les points qui figurent déjà à l'ordre du jour** du Congrès (élections, rapports, recommandations de vote). Il échoit le vendredi 19 décembre 2014.

2. Délai: 30 janvier 2015

Ce délai concerne **les autres propositions et résolutions**. Il échoit le vendredi 30 janvier.

Merci de faire parvenir vos documents à:

PS Suisse, Congrès, Miriam Dürr, Case postale, 3001 Berne

congres-proposition@pssuisse.ch

5.3 Recommandations du Comité directeur, documents remis sur place

Les documents remis sur place, comprenant notamment les prises de position du CD sur les diverses propositions et résolutions, seront publiés sur Internet **le mercredi 11 février 2015, dès 10h00** (www.pssuisse.ch/congres) et distribués au délégué-e-s à l'ouverture du Congrès.

5.4 Procès-verbal

Le procès-verbal du Congrès du 28 juin 2014 à Winterthour sera publié **sur Internet le 14 janvier 2015** à l'adresse : www.pssuisse.ch/congres.

5.5 Traduction simultanée

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée en allemand/français. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-e-s. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui

ont besoin de la traduction simultanée. Merci aussi de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

5.6 Subsistance durant le Congrès

Un buffet proposant boissons et repas sera à la disposition des congressistes durant toute la journée.

5.7 Site du Congrès et accès

Le Congrès extraordinaire se tiendra au Centre d'Expositions et de Réunion de Martigny (CERM) à l'adresse suivante :

Rue du Levant 91, Case postale 224, 1920 Martigny

Tél. +41 (0)27 722 00 34, www.fvsgroup.ch

5.7.1 Trajet en train

Le site www.cff.ch, le N° de téléphone Rail Service 0900 300 300 (service payant), le service SMS (demande au no 222) et des applications diverses pour téléphone mobile donnent tous les horaires des trains et InterCity directs pour Martigny.

Le CERM est atteignable en cinq minutes à pied depuis le centre-ville. Il faut compter une dizaine de minutes depuis la gare.

5.7.2 Trajet en voiture

Vous y accédez directement depuis l'autoroute A9, sortie Martigny Expo. Des places de parc gratuites sont à disposition aux environs du CERM.

5.8 Réservation d'hôtel

Comme le Congrès extraordinaire 2015 se tient sur un seul jour, le PS Suisse n'a pas procédé à une pré-réservation de chambres d'hôtel. Si vous avez besoin d'une chambre, nous vous invitons à prendre directement contact avec l'office du tourisme de Martigny. Merci pour votre compréhension.

Contact :

Office de Tourisme de Martigny, Avenue de la Gare 6, 1920 Martigny

+41 (0)27 720 49 49, www.martigny.com

5.9 Repas du soir le vendredi 13 février 2015

Pour les délégué-e-s qui se déplaceraient la veille du Congrès, nous organisons volontiers un repas en commun (à votre charge).

Les détails suivront dans le 2^e envoi.

6 ENVOIS

6.1 1^{er} envoi

Le premier envoi du 13 octobre 2014 est destiné **aux sections et aux autres organes du parti habilités à faire des propositions** selon les statuts (art. 12) du PS Suisse (voir page 6).

Ce premier envoi comprend :

- L'ordre du jour provisoire
- Des informations relatives aux inscriptions et aux objets du Congrès
- Le formulaire d'inscription pour les délégué-e-s, y compris les directives pour le calcul du nombre de délégué-e-s des sections ayant le droit de vote et d'invité-e-s (délai d'inscription: 19 décembre 2014)

6.2 2^e envoi

Le second envoi sera effectué le 16 janvier 2015. Il sera **envoyé directement aux délégué-e-s inscrit-e-s ainsi qu'aux invité-e-s** et comprendra:

- La carte de délégué-e
- L'ordre du jour définitif
- Le règlement du Congrès extraordinaire 2015
- Les propositions du Comité directeur
- Les propositions et amendements aux autres dossiers du Congrès
- La documentation sur les projets soumis en votation populaire fédérale le 8 mars 2015
- Des informations relatives au site du Congrès
- Une invitation à un repas en commun le vendredi 13 février 2015, à Martigny